

**Syndicat Intercommunal du Bassin Sud Ouest du Mont Ventoux
194, boulevard Albin Durand
84260 SARRIANS**

affaire suivie par Bakour Laetitia et Bagnol Noémie

**COMPTE RENDU
Du 19 février 2010
A Monteux**

L'an deux mille dix et le 19 février, les membres du comité syndical se sont réunis à Monteux sur convocation qui leur a été dressée selon les formes légales,

Présents : Mmes et Mm Alain GUILLAUME (Aubignan), Alain XAVIER (Beaumes de Venise), Philippe HECKEL, Joël SERAFINI (Bédarrides par Communauté de Communes), Christophe CHAUMARD (Bedoin), Eric SALVI (Caromb), Bruno GANDON (Carpentras), Serge SAES (Crillon le Brave), Vincent SOARD, Philippe SOARD (Lafare), Jean-Pierre OLIOSO (Loriol du Comtat), Pierre MARGAILLAN, Evelyne ESPENON (Monteux), Robert GRIMAULT, Noël SIMON (Saint Pierre de Vassols) Robert ONDE, Vincent BERANGIER (Sarrians), Claude ONDE (Vacqueyras), Robert DUFOUR (Villes sur Auzon).

Absents excusés: Mm Guy REY, Georges PEYRONNET, Gérard MEGEL.

Monsieur GROS, maire de Monteux souhaite la bienvenue aux délégués présents.

Monsieur le Président le remercie pour son accueil chaleureux. Il fait un bref préambule sur la visite technique, organisée pour les délégués du Syndicat sur la commune de Monteux l'après-midi du 19 février 2010. Il récapitule les techniques de confortement des berges présentées lors de cette visite, puis il ouvre la séance et aborde l'ordre du jour par l'appel.

Monsieur le Président et les délégués présents s'interrogent sur la difficulté à obtenir le quorum. En tout état de cause, cela fait plusieurs comités syndicaux où le quorum est tout juste atteint. Il est fait état de toutes les démarches qui ont été mises en place afin de remédier à la situation et afin de répondre aux observations formulées par certains délégués pour concilier leurs emplois du temps d'élus et de d'employés. Notamment :

- l'horaire des comités syndicaux a été décalé à 18h00 plutôt que le matin
- la date des comités est donnée par mail (aux délégués ayant fait connaître leur mail au service administratif du SIBSOMV) suffisamment à l'avance afin que chacun puisse intégrer cette date dans son planning

Mme BAKOUR rappelle que contrairement aux conseils municipaux les pouvoirs ne sont pas possibles et seuls les délégués suppléants peuvent palier l'indisponibilité des

titulaires. Les délégués présents actent la proposition de faire un courrier à messieurs les maires afin de rappeler cette règle du Code Général des Collectivités Territoriales.

Par ailleurs Mme BAGNOL rappelle que les questions votées dans les comités syndicaux sont essentielles au bon fonctionnement de la collectivité, et que le meilleur moyen d'avoir des informations sur les projets du SIBSOMV, est que les délégués se déplacent aux comités. Leur venue aux comités syndicaux ne permet pas seulement d'atteindre le quorum mais aussi de transmettre les informations à leurs conseils municipaux.

Le quorum étant donc juste atteint l'Assemblée peut valablement délibérer.

Monsieur ONDE est proposé comme secrétaire de séance, ce qui est approuvé.
Le compte rendu de la dernière réunion du 4 décembre 2009 est adopté à l'unanimité.

Mme BAKOUR est chargée de présenter la première question : le **Débat d'orientation budgétaire**

Elle précise qu'au vu des dispositions de l'article 11 de la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, il est nécessaire de discuter des orientations budgétaires que le comité syndical souhaite engager en 2010.

En section de fonctionnement, une hausse des dépenses est prévue. Cette hausse est due aux charges de personnel (avec le recrutement en 2009 d'une ingénieur à temps plein et d'une adjointe administrative à mi-temps), ainsi qu'aux charges de fonctionnement courant avec le déménagement du siège à Sarrians.

En section d'investissement, les nouveaux programmes seront ajoutés. En ce qui concerne les projets PAPI, un échéancier de réalisation a été recalé en fonction des données techniques disponibles en décembre 2009. De ce fait, les projets PAPI ont fait l'objet d'une pluriannualisation ce qui permet de ne garder au budget que les dépenses et recettes prévisionnelles de l'année 2010.

L'opération « bassin écrêteur de crue de la Blouvarde » l'engagement des travaux est programmée pour l'année 2010. Il est prévu de contracter des prêts pour réaliser une avance de trésorerie ainsi que le prêt correspondant à la part d'autofinancement du SIBSOMV.

Elle indique par ailleurs que pour le calcul de la contribution communale, c'est l'application des statuts modifiés par arrêté préfectoral du 7 juillet 2009, qui entre en vigueur. Comme le prévoyait la commission de révision des statuts, le principe de lissage du budget a été appliqué. L'objectif est de constituer une provision pour engager les travaux des projets PAPI, afin de ne pas faire trop fortement augmenter la contribution communale lors de l'année d'engagement des travaux.

Le retrait de la commune de Flassan a aussi été pris en compte.

Cette question est approuvée mais ne fait pas l'objet d'un vote.

Puis M. MARGAILLAN reprend la parole afin de commenter **les conditions de retrait de la commune de Flassan du Syndicat.**

Il informe l'assemblée qu'à l'heure actuelle, 10 communes membres ont délibéré favorablement sur le retrait de la commune de Flassan.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité doit se prononcer sur les conditions financières du retrait de la commune de Flassan.

Attendu que :

- Aucun travaux n'ont été réalisés sur la commune de Flassan et qu'il s'agit de l'objet même de leur demande de retrait
- Le seul emprunt contracté, durant l'adhésion de Flassan, est celui de 21 600 euros relatif aux études hydrauliques complément du SPERA, qui a été voté le 4 décembre 2009 après la demande de retrait de la commune

Il propose que le retrait de la commune ne soit pas subordonné à la prise en charge par cette dernière de la quote-part des annuités de la dette afférente aux emprunts et aux intérêts de ligne de trésorerie contractés par le syndicat pendant la période où la commune en était membre.

Il est rappelé qu'il ne s'agit pas d'une exception faite à Flassan, leur retrait intervient simplement sans emprunts relatifs à la commune.

Suite à cette délibération, elle sera notifiée à Flassan et son conseil municipal devra délibérer sur ces conditions de retrait.

Cette question est adoptée à l'unanimité

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur ONDE Robert qui se charge de commenter la question relative à la **création d'un bassin écrêteur de crue sur la Mayre de Payan à Sarrians et Vacqueyras et la déclaration de projet.**

Pour faire un point sur le projet, il précise que les enquêtes publiques conjointes se sont terminées le 30 octobre 2009. Les avis du commissaire-enquêteur ont été transmis au SIBSOMV fin décembre. Ces avis sont favorables, assortis de recommandations en particulier pour maintenir en état les accès pendant la phase chantier.

Il s'agit maintenant, de demander à la préfecture de prendre l'arrêté de DUP et de cessibilité. Avant cette demande, conformément à l'article L 126-1 du Code de l'Environnement, le Comité doit délibérer afin de se prononcer, par une déclaration de projet, sur l'intérêt général de l'opération projetée.

Le texte de la déclaration de projet était joint à la note de synthèse. Cette question est adoptée à l'unanimité.

Mme BAKOUR poursuit par **les acquisitions foncières : renouvellement de la convention opérationnelle entre l'EPF PACA et le SIBSOMV par avenant n°2 et signature de l'avenant.**

Dans le cadre de la lutte contre les inondations sur le territoire du Sud Ouest Mont Ventoux, l'ensemble des partenaires financeurs se sont associés avec le SIBSOMV afin de mettre en œuvre une politique d'acquisition foncière pour la réalisation d'ouvrages nécessaires à la protection des personnes et des biens.

Ainsi, une convention opérationnelle ayant pour objectif de définir les modalités d'acquisition et de rétrocession des terrains affectés à la réalisation des ouvrages hydrauliques, a été conclue entre l'Etablissement Public Foncier de PACA et le SIBSOMV. Cette convention a fait l'objet d'un premier avenant pour prolonger sa durée de validité jusqu'au 31 décembre 2009.

Les difficultés techniques rencontrées sur les différents projets d'aménagement de protection contre les crues, ont rallongé la durée de mise au point des projets. Actuellement, seul le projet du bassin écrêteur de la Blouvarde a fait l'objet d'une enquête publique conjointe et d'une demande d'arrêté de déclaration d'utilité publique (DUP). Afin de finaliser la procédure administrative et judiciaire de DUP pour le bassin de la Blouvarde, de procéder au rachat des terrains de Belle île, propriété de la commune d'Aubignan et de procéder à la rétrocession des terrains déjà acquis par l'EPF, il est nécessaire de renouveler la convention opérationnelle par un avenant n°2, afin d'augmenter le délai de validité de cette convention jusqu'au 13 juin 2011.

Un point est fait sur les acquisitions foncières :

- **Pour la Blouvarde** : il est fait état des trois dernières parcelles à acquérir dont notamment celle de M VACHE. Il est impératif d'arriver à négocier et acheter ces terrains à l'amiable car l'engagement d'une procédure juridique d'expropriation avec les délais des tribunaux administratifs retarderait d'autant la mise en œuvre des travaux. Sur intervention de Monsieur BERANGIER qui s'interroge sur le lancement des travaux sur la Blouvarde, Mme BAKOUR indique qu'on peut raisonnablement penser que les travaux débiteront fin 2010, à condition que l'achat des parcelles expropriées se fasse sans recours au tribunal.
- **Pour les terrains communaux de Belle Ile** : M GUILLAUME se réjouit que l'acquisition des terrains de Belle île se fasse enfin. Mme BAKOUR précise que cela n'a pas été sans mal, car l'EPF PACA campait sur ses positions tant qu'il n'avait pas obtenu d'accord écrit sur cet achat par les partenaires financiers. Ces lettres sont parvenues début janvier 2010 à l'EPF PACA.

Cette question est votée à l'unanimité.

Mlle FAIN est chargée de commenter la question concernant **les travaux de réparation suite à la crue de décembre 2008 et demandes d'aides à l'Etat.**

Suite à la crue du 14 décembre 2008 et aux reconnaissances de terrain effectuées à la suite de cet événement, les techniciens du SIBSOMV ont réalisé un état des lieux des dégâts dès le 17 décembre 2008. Cet état des lieux, avec l'estimatif prévisionnel des travaux de réparation à réaliser a été fourni à tous les partenaires financeurs.

Le montant total des travaux de réparation s'élève à 1 205 000 € HT.

Sur ce dossier, chaque financeur a travaillé indépendamment sans concertation. En ce qui concerne l'Etat, une mission d'inspection ministérielle est venue au mois de juin 2009 sur les territoires des communes touchées par la crue pour définir quels travaux étaient éligibles au regard de leurs critères. Sur la base des 1 205 000 € HT recensés sur le territoire Sud Ouest Mont Ventoux, la mission d'inspection a retenu une base éligible de 447 835 € HT, finançable à 35 %. Il est nécessaire d'approuver le plan de financement de ces travaux afin que l'arrêté préfectoral d'octroi de la subvention puisse être pris.

Ainsi contrairement aux crues de 2002 et 2003 il n'y a pas eu la constitution d'un guichet unique des financeurs. Les arrêtés de financement de la Région et du Conseil Général sont pris au fur et à mesure de l'engagement des travaux de réparation, tandis que l'Agence de l'Eau RMC a octroyé 20 % de financement sur une base éligible de 1 205 000 € HT. Quant à l'Etat, un choix a été effectué sur les dépenses finançables en fixant les travaux éligibles et ceux non retenus. Au final, la part d'autofinancement du Syndicat sera entre 20,4 % et 29,8 %.

M SALVI intervient pour noter qu'il est étonnant que l'Agence de l'Eau finance à 20 %. Mlle FAIN répond que l'Agence n'a fixé aucun critère sur les travaux éligibles.

Au mois de janvier 2010, le plan de financement détaillé est repris dans le tableau ci-dessous :

<i>Les Partenaires</i>	<i>Montant total travaux (H.T.)</i>	<i>Base éligible</i>	<i>Montant subventionné (H.T.)</i>	<i>Pourcentage de participation pour le projet global</i>
Etat	1 205 000,00 €	447 835,00 €	156 742,25 €	13,01%
Conseil Général	1 205 000,00 €	399 935,00 €	79 987,00 €	6,64%
Conseil Régional	1 205 000,00 €	399 935,00 €	120 011,00 €	9,96%
Agence de l'Eau	1 205 000,00 €	1 205 000,00 €	241 000,00 €	20,00%
Autofinancement ou emprunt	1 205 000,00 €	1 205 000,00 €	607 259,75 €	50,40%

Cette question est votée à l'unanimité.

Mme BAKOUR se charge de commenter la dernière question inscrite à l'ordre du jour **suivi et bilan du contrat de rivière années 2010-2013**

Elle indique de la réalisation des actions du contrat de rivières du Bassin Sud-Ouest du Mont Ventoux est programmée sur la période 2008-2013 et durant cette période chaque partenaire garde l'entière maîtrise technique et financière des actions dont il est maître d'ouvrage.

Aussi, afin que le comité de rivières, animateur et coordinateur du contrat de rivières, puisse suivre le contrat, il est nécessaire de procéder à des bilans réguliers.

L'opération consiste à :

- Effectuer un bilan technique et financier au terme de chaque année ;
- Effectuer une évaluation du contrat de rivières à mi-parcours, permettant de mettre en évidence des difficultés et de proposer des adaptations appropriées ;

- Effectuer un bilan final (administratif, technique et financier) et une évaluation du contrat de rivières.

Les bilans annuels et le bilan mi-parcours seront réalisés par le Syndicat, structure porteuse du contrat de rivières, et le bilan final sera confié à un bureau d'étude indépendant.

Dans le cadre du Contrat de Rivières du Bassin Sud-Ouest du Mont Ventoux, cette opération, référencée sous le numéro 55, est estimée à 37 000 € HT pour les années 2010 à 2013 et son plan de financement est le suivant :

Agence de l'Eau RM&C (30%)	11 100 €
Conseil Régional de PACA (30%)	11 100 €
Conseil Général de Vaucluse (20%)	7 400 €
SIBSOMV (20%)	7 400 €
Total (100%)	37 000 €

Cette question est adoptée à l'unanimité.

❖ **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur GANDON souhaite obtenir des informations sur le projet de bassin écrêteur « Moulin du Vaisseau » sur l'Auzon à Mazan. Mme BAKOUR l'informe que l'étude hydrologique globale suit son cours, une réunion technique avec le bureau d'études étant prévue le 11 mars prochain. En l'état des éléments connus actuellement, le calendrier prévisionnel des travaux du bassin prévoit leur engagement en 2013.

Monsieur le Président lève la séance à 18h00 et invite les délégués présents à lever le verre de l'amitié.